



D.2018.12.12.8.12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.12 – Approbation de l'Avant-Projet Travaux d'installation des écrans d'informations voyageurs sur les stations de la LIGNE A du métro.

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre du programme de renouvellement des écrans d'information voyageurs, Tisséo Collectivités a signé le marché de Maitrise d'œuvre MA 2018 -0060, relatif aux travaux d'installation d'écrans pour les besoins du métro ligne A et B avec le groupement ARCADIS/VISYT.

Les études d'AVANT PROJET (AVP) concernant la mise en place d'écrans d'information voyageurs en entrée, salle des billets et quais de la ligne A comprennent :

- les études d'implantation d'écrans en entrées, salle des billets et quais sur les 18 stations de la ligne ;
- la spécification des écrans fournis par Tisséo Collectivités ;
- L'étude des adaptations y compris supports complémentaires pour la mise en place des écrans ;
- L'estimation des câblages et équipements nécessaires à la liaison des écrans aux équipements de transmissions les reliant aux systèmes centraux.

Cet avant-projet se décompose financièrement en deux temps :

- la première concerne les travaux de mise en œuvre des équipements d'information voyageurs sur les quais de la ligne A, dont le déploiement doit être réalisé avant la fin de l'opération DOCA afin de signaler notamment le type de rame à l'approche.
- La seconde concerne les travaux des entrées et salles des billets des 18 stations, dont le déploiement est prévu de janvier 2020 à mars 2021. Les équipements optionnels en salle des billets de Jean Jaurès Ligne A et Marengo sont intégrés.

L'estimation des travaux est de 712 823 €HT base septembre 2018 et se décompose ainsi (y compris 10% d'aléas) :

- | | |
|---|--------------|
| - Opération de déploiement sur les quais de la ligne A : | 471 738 € HT |
| - Opération de déploiement entrées et SdB de la ligne A : | 213 887 € HT |
| - Tranche optionnelle – déploiement salle des billets Ligne A :
Jean Jaurès ligne A et Marengo | 27 198 €HT |

Cette estimation est en cohérence avec la fiche investissement de l'opération (6,92 M€) qui estimait à 1,5 M€ HT le montant des travaux global lignes A et B dont 700 k€ HT sur la ligne A.

Ce projet avec l'estimation de 1,5 M€HT de travaux a été présenté en Commission de Maîtrise d'Ouvrage et Projets d'Investissements du 19 septembre 2017.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à valider cet Avant-Projet et son estimation financière.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181214-20121212-8-12D- DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à valider l'Avant-Projet relatif aux travaux d'installation des écrans d'information voyageur pour la ligne A du métro.

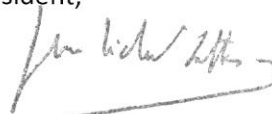
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES